

Commune de  
**TOURVILLE-LA-RIVIERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation**

17 février 2010

L'an deux mille dix.

Le vingt deux février à vingt heures trente minutes,

**Date d'affichage**

17 février 2010

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire.

**Nombre de conseillers présents :**

MM. Noël LEVILLAIN, Sonia LEROY, Colette BERGAULT, Josiane POUILLARD, Virginie BOUVET, Daniel WOLOWICZ, Paul RACE, Louis BALDACCHINO, Françoise BOES, Joël CASTEL, Muriel GESLIN, Bruno GODGUIN, Thierry LESTANG, Jean Marc MARTIN, Pascal PITTE.

**En exercice** : 19

**Présents** : ..... 15

**Votants** : ..... 19 ..... Formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

MM. Daniel COURAGE, René DUREL, Chantal L'HERMETTE, Nicolas PRUVOT.

**Absents représentés :**

MM. Daniel COURAGE a donné pouvoir à Daniel WOLOWICZ ; René DUREL a donné pouvoir à Muriel GESLIN ; Chantal L'HERMETTE a donné pouvoir à Josiane POUILLARD, Nicolas PRUVOT a donné pouvoir à Joël CASTEL.

Monsieur Thierry LESTANG a été élu secrétaire.

Le Procès Verbal du Conseil Municipal du 30 novembre 2009 a été approuvé à l'unanimité.

• **Point n°1 Compte administratif**

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2009 de la commune.

Celui-ci se présente ainsi :

	Mandats émis	Titres émis	Résultat de l'exercice	Résultat reporté N-1	Résultat de clôture
Fonctionnement	4 145 772,32	5 006 898,97	861 126,65	282 484,42	1 143 611,07
Investissement	4 285 151,96	4 156 182,06	- 128 969,90	- 626 869,05	- 755 838,95
TOTAUX	8 430 924,28	9 163 081,03	732 156,75	- 344 384,63	387 772,12

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent en dépenses à 559 279,04€ et à 1 195 678,01€ en recettes.

Ayant entendu Monsieur le Maire et après que celui-ci ait quitté la salle,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Paul RACE, doyen de l'assemblée et après en avoir délibéré, a voté par 18 voix cette délibération.

- **Point n°2 Approbation du compte de gestion du receveur municipal**

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, expose que Madame FEUILLET, Receveur Municipal lui a remis son compte de gestion.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Propose au Conseil Municipal d'approuver le compte du receveur.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009,
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette délibération.

- **Point n°3 Affectation du résultat de l'exercice 20 09**

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, rapporte qu'afin d'élaborer le budget 2010 de la Commune, de la manière la plus cohérente possible, et éviter dans le courant de l'année d'élaborer et voter un budget supplémentaire, il y a lieu d'incorporer dès maintenant les résultats de clôture de l'année 2009

Ces résultats ont été constatés et validés au moment du vote du compte administratif de l'année 2009.

Ils s'élèvent :

- en fonctionnement à 1 143 611,07 €
- en investissement à - 755 838,95 €

Par ailleurs, les crédits restants à réaliser en Investissement s'élèvent à :

- 1 195 678,01 € en recettes
- 559 279,04 € en dépenses

Soit un excédent de financement de 636 398,97 €

Il est proposé d'affecter :

- 755 838,95 € en D 001 (solde d'exécution de la section d'investissement)
- 1 024 171,09 € en R 002 (résultat de fonctionnement reporté)
- 119 439,98 € en 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette délibération.

- **Point n°4 Vote des taux d'imposition 2010**

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire rappelle que depuis 18 années le Conseil Municipal n'a pas procédé à l'augmentation des taux communaux des impôts locaux. Seule l'année 2005 aura donné lieu à la revalorisation du foncier bâti et non bâti.

Les bases fiscales augmentent, chaque année, dans le cadre de la loi de Finances en fonction du coût de la vie, cette année 1,2% et par l'implantation de nouvelles bases.

Cela permet d'assurer un maintien de nos ressources.

C'est pourquoi, il propose de reconduire les taux de 2009, soulignant des inquiétudes pour l'avenir au regard de la politique de désengagement de l'Etat, des transferts de charges sans moyens supplémentaires et avec la disparition des ressources provenant de la Taxe Professionnelle.

Taux d'imposition pour 2010 :

- Taxe d'habitation : 12,74
- Taxe foncier bâti : 29,00
- Taxe foncier non bâti : 45.58

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette délibération.

- **Point n°5 Convention d'ouverture de crédit avec le Crédit Agricole Normandie Seine**

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que, depuis 2008, la commune souscrit, chaque année, une convention d'ouverture de crédit auprès d'un établissement financier. Ces conventions sont annuelles et doivent être autorisées chaque année par le conseil.

Un suivi de la trésorerie de la commune est effectué afin de lisser dans le temps les disponibilités en caisse et d'optimiser le tirage sur l'emprunt.

Pour cela, il est nécessaire de s'assurer que les disponibilités en caisse permettent à tout moment le paiement des dépenses obligatoires comme les traitements des personnels ou le remboursement des emprunts.

Il est proposé que la commune continue à disposer, auprès d'un établissement bancaire, d'une ligne de trésorerie qui permette de mobiliser sur une période courte d'un encours de caisse permettant en particulier de payer les personnels. Cette ligne de trésorerie serait fixée à 250 000 € maximum.

Cette année, à l'issue d'une mise en concurrence, l'offre du Crédit Agricole est la plus intéressante. Les conditions sont les suivantes avec un index Euribor 1 mois et une marge de 0,60 soit au total, référence février 2010 : 1,0380 %. Par ailleurs, le crédit Agricole ne facture pas de commission d'engagement.

Il est proposé de souscrire une autorisation de trésorerie de 250 000 €, de retenir l'offre du Crédit Agricole, de déléguer au Maire la compétence de procéder aux versements des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues par le contrat avec le Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette délibération

- **Point n°6 Budget 2010**

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, présente au Conseil Municipal le projet de budget 2010 élaboré par les services administratifs sur la base des orientations définies par le Bureau Municipal et la Commission des Finances.

Celui-ci se présente ainsi :

En fonctionnement

	Opérations de l'exercice	Résultat reporté N-1	Cumul section
dépenses	5 901 472,33		5 901 472,33
recettes	4 877 301,24	1 024 171,09	5 901 472,33

En investissement

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté N-1	Cumul section
Dépenses	1 969 034,02	559 279,04	755 838,95	3 284 152,01
recettes	2 088 474,00	1 195 678,01		3 284 152,01

Il propose au conseil municipal d'approuver ce budget primitif 2010,

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette délibération

- **Point n°7 Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2009**

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, expose à ses collègues que, dans les communes de plus de 2 000 habitants, une délibération doit retracer, au moment du compte administratif, les acquisitions et les cessions immobilières effectuées durant l'année du CA.

Pour 2009, une opération a été effectuée :

## ACQUISITION :

- Mai 2009, office notarial de Me Rungeard et Gasteclou à Déville les Rouen, des parcelles cadastrées BM 145, 146, 147, 148 et 149 d'une contenance de 2 604ca de la SCI du Haut de Tourville pour la somme de 12 834,50 €

## CESSION :

Aucune.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette délibération

- **Point n°8 Autorisation de Programme 2007-01 – Aménagement du Centre Bourg – Phase 1**

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, rappelle à ses collègues que l'opération de requalification des voiries Jean Jaurès, Clément Ader, 8 Mai et Claude Debussy est lancée et s'étendra sur plusieurs années.

Une autorisation de programme a été approuvée par le Conseil Municipal en 2007. Elle a été réactualisée avec l'avant projet présenté par le Maître d'œuvre. Le nouveau tableau tient compte du déroulement du chantier, du report de la rue Claude Debussy et des travaux d'effacement des réseaux électriques et de télécommunication

Le coût total des travaux a été réévalué à 4 431 415,30 € TTC.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Etude	50 000,00	74889,26	26 333,20	208 587,91	0,00	0,00	0,00
Voirie et espaces verts	0,00	0,00	292 303,75	1 150 327,61	1 131 422,74	0,00	822 665 ,13
Eclairage	0,00	0,00	40 454,31	365 322,73	143 000,00		
Effacement	0,00	0,00	15 285,18	92 135,48	46 000,00		
CP votés	50 000,00	74 889,26	374 376,44	1 816 373,73	1 320 422,74	0,00	822 665,13
CP réalisés	10 166,00	35 055,26	151 753,76				
CP reportés	14 352,00	54 186,00	274 978,68				

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette délibération

- **Point n°9 Autorisation de programme 2008-01 – Bois Bocquet**

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, rappelle à ses collègues qu'un projet de création d'une ZAC dans le secteur du Bois Bocquet est en cours. Un mandat d'étude a été donné à Rouen Seine Aménagement. Le Cabinet Orpus avec Sogeti et Alice Brown paysagiste réalisent les études d'aménagement. D'autres parcelles sont en cours.

Compte tenu de son caractère pluriannuel, il est proposé de créer une autorisation programme de 219 411 € dont les crédits de paiement se répartiraient ainsi :

		2008	2009	2010	total des CP
CP votés	Etudes	27000,00	131 871,56	60 539,44	219 411,00

CP réalisés			59 385,93		
CP reportés		27 000,00	72 485,63		

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette délibération

• **Point n°10 Autorisation de programme 2007-03 – Agrandissement de la Ribambelle**

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, expose à ses collègues que l'agrandissement du centre de loisirs « la Ribambelle » a été réalisé en 2009.

Le coût total des travaux et des études est de 960 692.68 € TTC en y intégrant les équipements en mobilier et matériel et les aménagements extérieurs

En 2007, le Conseil Municipal a voté une autorisation de programme qu'il convient d'actualiser ainsi que les crédits de paiement selon le tableau ci-dessous :

		2007	2008	2009	2010
CP votés	travaux	40 120.67	148 861.47	674 037.16	12 393,05
	Mobilier et matériel	0,00	0,00	52 925.29	0,00
	Extérieurs	0,00	0,00	80 139.45	0,00
CP votés		40 120.67	148 861.47	807 101.90	12 393,05
CP réalisés		35 575,87	105 617.86	759 144,07	
CP reportés		4 544,80	43 243,61	47 961,83	

• **Point n°11 Remise de pénalité de Taxe Locale d'Équipement**

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que les services de la Trésorerie Générale l'ont saisi au sujet d'un redevable de la Taxe Locale d'Équipement qui a tardé à payer la seconde part qu'il devait.

Celui-ci motive son retard par la non réception d'un avis des sommes à payer de la part du Trésor Public

Il est proposé la remise gracieuse des pénalités et précise que le paiement de la taxe par elle-même a bien été honoré par le redevable

Monsieur le Maire propose de donner suite favorablement à la demande de remise gracieuse, au regard de la bonne foi de l'entreprise et de son dynamisme sur le territoire.

Il est indiqué à Madame LEROY, suite à sa question, que cette recette revient à la commune.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette délibération

• **Point n°12 Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, expose aux membres du conseil municipal que Monsieur René DUREL lui a signifié qu'il ne pourrait plus participer aux travaux de la Commission d'Appel d'Offres. Il convient donc de pourvoir à son remplacement.

A la différence des autres commissions municipales, la Commission d'Appel d'Offres est une commission obligatoire et son fonctionnement est régi par le Code des Marchés Publics.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, le nombre de membres titulaires est de 3 et de suppléants est de 3

Le scrutin pour leur élection est un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste

Le Maire préside de droit cette commission et ne peut figurer sur la liste.

Une liste est présentée avec comme titulaires :

- Josiane POUILLARD
- Daniel WOLOWICZ
- Paul RACE

Et comme suppléants :

- Daniel COURAGE
- Joël CASTEL
- Françoise BOES.

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection de la Commission d'Appel d'Offre.

Après dépouillement, il est constaté que la liste des titulaires et des suppléants est élue à l'unanimité.

- **Point n°13 Dénomination de voirie « Allée du Bois Bocquet »**

Monsieur Daniel WOLOWICZ, Conseiller Municipal Délégué, expose aux membres du Conseil Municipal que la création du lotissement dénommé « Résidence du Bois Bocquet » situé entre la rue Louise Michel et la rue Sibelius a nécessité la création d'une nouvelle voie interne de desserte des lots 5 à 7.

Afin de permettre la création des adresses administratives des habitants de ce quartier, il vous est proposé de dénommer cette voie « Allée du Bois Bocquet ».

Monsieur le Maire précise que cette désignation a été souhaitée par l'ancien propriétaire des terrains.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette délibération

- **Point n°14 Demande de subvention auprès du Département de la Seine Maritime pour la rénovation de bureaux de la mairie**

Monsieur Daniel WOLOWICZ, Conseiller Municipal délégué, rappelle aux membres du Conseil municipal que, suite à la construction de la Médiathèque et de la Salle des Actes, l'accueil de la mairie avait été rénové. Dans le prolongement de cette rénovation, il est prévu, en 2010, de lancer une nouvelle tranche incluant les bureaux du Maire et du Service Communication, au rez-de-chaussée du bâtiment.

Le Département peut en soutenir la réalisation par l'attribution d'une subvention « Aide aux Bâtiments Publics ». C'est pourquoi il est proposé de solliciter de celui-ci l'attribution d'une subvention au taux maximum

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette délibération

- **Point n°15 Demande de subvention auprès de l'ADEME pour la réalisation d'un diagnostic thermique du gymnase Menant Oden**

Monsieur Daniel WOLOWICZ, Conseiller Municipal délégué, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une rénovation du gymnase Menant Oden est nécessaire et a été inscrit au Plan Pluri Annuel d'Investissement,

La première phase consiste, en particulier, en un diagnostic thermique de ce bâtiment qui sera confié à un bureau d'études spécialisé.

L'A.D.E.M.E. subventionne ce type de démarche. C'est pourquoi il est proposé de solliciter cette agence pour un financement.

Monsieur le Maire indique que la finalité souhaitée, à terme, est la rénovation d'un équipement dont les qualités en matière de consommation énergétique sont très certainement mauvaises.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette délibération

- **Point n°16 Programme de travaux 2010 à réaliser par le S.I.E.R.**

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, expose que, dans le cadre du budget 2010, des travaux d'éclairage public et d'effacement de réseaux sont budgétisés. Ils sont relativement modestes par rapport aux années précédentes.

Le S.I.E.R. de Cléon a pour mission de les réaliser pour le compte de la commune. Aussi, je vous propose de confirmer au S.I.E.R. les travaux pour le compte de la commune selon les modalités financières ci-dessous. Il convient de préciser que les montants de participation de la commune seront en diminution en final car d'une part le Syndicat Départemental d'Energie a décidé lors de son conseil syndical du 5 février de revaloriser ses taux de subvention et d'autre part le taux de subvention du S.I.E.R. de Cléon ne sera connu qu'à la suite de son conseil syndical de fin mars. Ces financements complémentaires viendront en diminution de la part de la commune.

EFFACEMENT DE RESEAUX, année 2010, 11°tranche :

Chemin du Moulin : Montant total: 27 508 € TTC – Participation de la Commune : 13 588 € ; subvention du Syndicat Départemental : 10 000 €, TVA remboursée par le concessionnaire (EDF) : 3 920,00 €

Rue Louise Michel : Montant total: 4 665 € TTC – Participation de la Commune : 2 090 € ; subvention du Syndicat Départemental : 1 850 €, TVA remboursée par le concessionnaire (EDF) : 725,00 €

ECLAIRAGE PUBLIC, année 2010, 25°tranche d'Eclairage Public

RD7, Rond Point de la Voie du Mesnil : Montant total: 8 850,40 € TTC – Participation de la Commune : 5 750,40 € ; subvention du Syndicat Départemental : 3 100,00 €.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette délibération

- **Point n°17 Convention de maîtrise d'ouvrage partagée « canalisation d'eaux pluviales – rue Jean Jaurès »**

Monsieur Daniel WOLOWICZ, Maire adjoint, expose aux membres du Conseil Municipal qu'il s'est avéré nécessaire de procéder à des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales. Compte tenu de l'urgence de cette réalisation dans le cadre du chantier global, il a été convenu que ces travaux étaient réalisés et payés par la Commune. L'Agglomération, dont c'est la compétence, remboursant la Commune. C'est l'objet de la convention proposée.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette délibération.

- **Point n°18 Subventions aux associations et aux organismes**

Madame Sonia LEROY, Adjointe au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal, que l'activité des associations est une des dimensions essentielles de la vie et du dynamisme de la commune de Tourville la Rivière.

Parmi les outils dont dispose la commune pour soutenir leurs activités, figure la subvention de fonctionnement.

Après examen des demandes de subventions reçues et examinées en commission des finances le 4 février 2010. Je vous propose de valider les attributions suivantes :

<u>NOM DE L'ASSOCIATION</u>	<u>SUBVENTIONS 2010</u>
<b>Association de Sauvegarde et de Défense du Hameau de Bédanne</b>	160,00
<b>Amicale des Chasseurs de Tourville la Rivière</b>	364,00
<b>Amicale des Locataires des jardins de Tourville</b>	204,00
<b>Amicale Laïque de Tourville la Rivière</b>	93 806,00
<b>Association des Mutilés, Réformés, Combattants et Victimes de Guerre – comité de Tourville</b>	612,00
<b>Association d'Entraide Sociale des Employés Municipaux</b>	8 678,00
<b>Comité de Défense du Hamel</b>	204,00
<b>Comité de Quartier de Bédanne</b>	808,00
<b>Comité des Fêtes de Tourville la Rivière</b>	60 903,00
<b>FNACA, comité de Tourville la Rivière</b>	612,00
<b>Amicale Laïque de Tourville la Rivière - Football Club</b>	15 500,00

<b>Kung Fu de Tourville la Rivière</b>	1 262,50
<b>Le Jardin des Lucioles</b>	159,00
<b>Les 12 Coups de Minuit</b>	568,00
<b>Les Jonquilles</b>	163,00
<b>Peintres et Sculpteurs de Tourville la Rivière</b>	2 000,00
<b>Rivière Danse</b>	11 100,00
<b>Tourville la Rivière Solidaire</b>	2 323,00
<b>UNRPA, comité de Tourville la Rivière</b>	1 354,00
<b>Vanille Chocolat</b>	1 200,00
<b>Jojo au cœur de Madagascar</b>	81,50
<b>Coopérative scolaire de l'école maternelle</b>	2 960,00
<b>Coopérative scolaire de l'école primaire</b>	4 756,00

<u>NOM DE L'ASSOCIATION</u>	<u>SUBVENTIONS 2010</u>
<b>AESR Kulhmann Oissel</b>	81,50
<b>NAFSEP, délégation de Seine Maritime</b>	81,50
<b>AIDES délégation de Haute Normandie</b>	81,50
<b>Amis du Réseau Education sans Frontière</b>	81,50
<b>Braille TECH</b>	81,50
<b>CFA du BTP Georges Lanfry</b>	122,00
<b>Centre de Formation d'Apprentis Interconsulaire de l'Eure</b>	122,00
<b>Papillons blancs</b>	81,50
<b>HANDISUP Haute Normandie</b>	81,50
<b>Assistance par le Travail, Pré de la Bataille</b>	306,00
<b>Mouvement Français pour le Planning Familial - 76</b>	81,50
<b>Secours Catholique – équipe de Cléon</b>	81,50
<b>Secours Populaire Français</b>	81,50
<b>SOciété PHilatélique Elbeuvienne</b>	81,50
<b>Collectif Parentalité Agglo d'Elbeuf</b>	81,50
<b>Livres sans Frontière</b>	81,50

Le Conseil Municipal a voté par 17 voix cette délibération, Madame BERGAULT et Monsieur MARTIN ne prenant pas part au vote.

- **Point n°19 Subvention exceptionnelle 2010 au Kung F u - Tourville-la-Rivière**

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, propose aux membres du Conseil Municipal, d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Kung FU – Wushu Tourville la Rivière pour l'organisation de la nuit des Arts Martiaux le 24 avril 2010.

L'agglo d'Elbeuf a attribué une subvention de 1 200 €. Le montant de la subvention communale serait du même montant.

Madame Sonia LEROY rappelle que chacune des recettes de ces éditions sportives est destinée à une association de bienfaisance, tel que « Ti'Toine ». Cette année, comme l'an passé, c'est l'association « Handi'Chien » qui sera à l'honneur.

Le Conseil Municipal a voté par 18 voix cette délibération, Madame BERGAULT ne prenant pas part au vote.

- **Point n°20 Convention d'objectifs avec le Comité de s Fêtes**

Madame Sonia LEROY, Maire Adjointe expose aux membres du Conseil Municipal que la législation fait obligation aux communes, qui versent à une association une subvention d'un montant supérieur à 23 000 €, de signer avec celle-ci une convention d'objectifs.

C'est le cas pour le Comité des Fêtes.

Une première convention a été signée pour la période 2007 – 2009. Une nouvelle pour les années 2010 à 2012 a donc été préparée,

Il est ajouté à l'article 1 de cette convention un troisième alinéa relatif aux formes de soutien de la commune : « le cas échéant, la mise à disposition d'agents municipaux ».

Il est proposé d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal a voté par 18 voix cette délibération, Monsieur MARTIN ne prenant pas part au vote.

- **Point n°21 Convention d'objectif avec l'Amicale Laïque de Tourville-la-Rivière**

Madame Sonia LEROY, Maire Adjointe expose aux membres du Conseil Municipal que la législation fait obligation aux communes, qui versent à une association une subvention d'un montant supérieur à 23 000 €, de signer avec celle-ci une convention d'objectif.

C'est le cas pour l'Amicale Laïque.

Des conventions ont été signées pour les années 2004 – 2006 et 2007 - 2009. Une nouvelle convention a donc été préparée pour la période 2010 – 2012,

Il est proposé d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Il est ajouté à l'article 1 de cette convention un troisième alinéa relatif aux formes de soutien de la commune : « le cas échéant, la mise à disposition d'agents municipaux ».

Le Conseil Municipal a voté par 18 voix cette délibération, Madame BERGAULT ne prenant pas part au vote.

- **Point n°22 Règlement des Salles des Fêtes – Prêt au x associations**

Madame Sonia LEROY, Maire Adjointe, expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir un règlement des salles des fêtes lorsque celles-ci sont mises à disposition des associations.

Après étude, il est proposé d'approuver le texte de règlement.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette délibération.

- **Point n°23 Règlement de la Salle des Fêtes – Location aux particuliers**

Madame Sonia LEROY, Maire Adjointe, expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'actualiser le règlement de la salle des fêtes du centre bourg lorsque celle-ci est louée aux particuliers, notamment en ce qui concerne l'évacuation des déchets et l'organisation de l'état des Lieux.

Ainsi, il est proposé :

- d'avancer l'heure de l'état des lieux « d'entrée » à 10h15 (au lieu de 10h30).
- D'ajouter une rubrique pour l'évacuation des déchets et le tri sélectif

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette délibération.

- **Point n°24 Création de postes pour les Chantiers Je unes**

Madame Sonia LEROY, Maire adjointe, rappelle aux membres du Conseil Municipal, que chaque année la commune propose la mise en place de chantiers pour les jeunes habitants âgés de plus de 16 ans.

Ceux-ci ont pour objectifs de permettre le rapprochement des publics 16-25 ans avec l'institution municipale, la prise de connaissance des activités professionnelles de la commune et la réalisation d'un premier contact avec le monde du travail pour les plus jeunes d'entre eux.

Elle propose pour cette année de recruter quarante jeunes à raison de 28 heures maximum et de permettre la réalisation des chantiers sur une période comprise entre le 06 avril et le 03 novembre 2010.

Ils seront recrutés soit au grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à l'indice brut 281, soit en qualité d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à l'indice 281. Leur répartition dans les services municipaux se fera suivant les capacités d'accueil et les besoins des différents services.

Monsieur le Maire souligne le succès constant, chaque année, de ce dispositif durant les vacances de Pâques, de la Toussaint et de l'été.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette délibération.

- **Point n°25 Convention VACAF pour « L'aide aux Vacances Enfants »**

Madame Sonia LEROY, Maire adjointe, expose aux membres du Conseil Municipal que la Caisse d'Allocations Familiales d'Elbeuf et la Commune de Tourville la Rivière souhaitent renouveler une convention relative à la mise en œuvre de « l'aide aux vacances enfants ».

La présente convention a pour objet de permettre le départ d'enfants et adolescents bénéficiaires de l'A.V.E. en centres collectifs de vacances durant les vacances d'hiver, de printemps, d'été, de la Toussaint et de Noël 2010 suivant leur quotient familial C.A.F.

Cette convention permettra à la commune de Tourville la Rivière de percevoir de la C.A.F. d'Elbeuf un financement sur l'ensemble des séjours organisés dans la limite de 300 euros par enfant et par séjour

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette délibération.

- **Point n°26 Demande de subvention auprès de la CAF pour la réalisation de projet vacances sur Anima'Jeunes**

Madame Sonia LEROY, Maire adjointe, expose, que dans le cadre des actions éducatives proposées aux jeunes, la structure municipale « Anima'jeunes » réalise un camp d'été.

A ce titre, la commune de Tourville la Rivière peut solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales au titre du dispositif d'aide à la réalisation de projet vacances.

Madame Sonia LEROY précise que la destination prévue pour cette année est le Finistère Sud.

Il est proposé de solliciter une subvention au taux maximum.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette délibération.

- **Point n°27 Demande de subvention de fonctionnement pour les Centres de Loisirs sans Hébergement auprès du Département.**

Madame Sonia LEROY, Maire adjointe, rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Département participe au financement des dépenses de fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement.

Son financement est assis sur le nombre de journées/enfants réalisé sur chaque structure.

Pour l'année 2010, Madame Sonia Leroy, propose au Conseil Municipal de reconduire, auprès du Département, une demande de subvention permettant de couvrir une partie des dépenses liées à l'accueil de ces publics.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette délibération.

- **Point n°28 Demande de subvention de fonctionnement pour le Centre de Vacances d'Anima'Jeunes auprès du Département**

Madame Sonia LEROY, Maire adjointe, rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Département participe au financement des dépenses de fonctionnement lors de l'organisation d'un centre de vacances.

Son financement est assis sur le nombre de journées/enfants réalisé sur la structure.

Pour l'année 2010, Madame Sonia Leroy, propose au Conseil Municipal de reconduire, auprès du Département, une demande de subvention permettant de couvrir une partie des dépenses liées à l'accueil de ces publics.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette délibération.

- **Point n°29 Dotation « Psychologues scolaires »**

Madame Virginie BOUVET, Maire Adjointe, propose aux membres du Conseil Municipal, d'attribuer une dotation à la Caisse des Ecoles de Caudebec les Elbeuf pour les moyens matériels nécessaires à l'activité de la psychologue scolaire qui a en charge les enfants des écoles, maternelle et élémentaire, de Tourville la Rivière.

Calculée en fonction du nombre d'enfants soit 257, elle est de 133,40 €.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette délibération.

- **Point n°30 Convention tripartite de partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme de Seine Maritime et l'Office de Tourisme du Pays d'Elbeuf**

Madame Virginie BOUVET, Maire Adjointe, expose aux membres du Conseil Municipal que le Comité Départemental du Tourisme de Seine-Maritime organise avec les acteurs locaux l'opération « Les Eglises de nos villages se racontent ».

Pour l'édition 2010, l'église Saint Martin de Tourville-la-Rivière a été sélectionnée.

La convention qui est proposée a pour objet de valider les différentes étapes du projet et de formaliser le rôle et l'engagement des intervenants dans le but d'offrir un programme de visites et d'animations départementales de qualité.

Monsieur le Maire précise que deux églises de l'agglomération sont concernées, celle d'Orival et celle de Tourville-la-Rivière. Il invite chacun à retenir la date de cette initiative culturelle de qualité le 5 septembre 2010.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette délibération.

- **Point n°31 Convention avec le Département relative à l'accueil d'un enfant à la Ribambelle**

Sonia LEROY, adjointe au Maire, rappelle que les assistantes maternelles doivent participer à une journée de formation obligatoire dispensée par le Département. Lors de cette journée de formation, il est possible de permettre l'accueil de l'un des enfants habituellement confié à l'assistante maternelle dans les lieux d'accueil collectif de la

Commune. A cet effet, il est proposé de signer une convention avec le Département de Seine Maritime pour la réservation d'une place par la Commune.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette délibération.

- **Point n°32 Subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français pour Haïti.**

Madame Josiane POUILLARD, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français afin de soutenir son action en faveur des sinistrés du tremblement de terre survenu à Haïti.

Monsieur le Maire rappelle que lorsque la monnaie était le franc, les subventions de solidarité étaient calculées sur la base d'un franc par habitant. Il indique que désormais, au lieu des 0,15 centimes d'euros équivalent au franc par habitant, ce type de subvention sera calculé sur la base de 0,20 centimes d'euros.

La subvention proposée est donc de 462 euros.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette délibération.

- **Point n°33 Détermination d'un taux de rémunération pour un agent vacataire**

Madame Colette BERGAULT, adjointe au Maire, rappelle que la commune a décidé d'améliorer la qualité de la communication municipale. Pour réaliser cette progression de l'information aux administrés, il apparaît qu'un apport de qualité rédactionnelle, complémentaire aux moyens actuels, est nécessaire. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le recrutement d'un agent vacataire pour accomplir cette tâche spécifique.

Il conviendra de recruter un agent vacataire, notamment un agent public en activité accessoire puisqu'au regard du décret n°2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités, il s'agit d'une activité d'intérêt général auprès d'une personne publique.

Il s'agira d'une tâche spécifique discontinue et conformément à la jurisprudence administrative, l'intéressé devra être rémunéré à l'acte.

Il appartient donc au Conseil Municipal de déterminer un taux de vacation.

Monsieur le Maire souligne la nécessité pour la commune de remanier sa façon de communiquer dans un territoire qui a pris une nouvelle dimension avec la création de la CREA. Il indique que l'objectif consiste à donner une meilleure lisibilité de la cohérence de l'action de l'équipe municipale tout en conservant la nécessité de rendre compte de l'actualité événementielle, dans les domaines scolaires, sportifs, culturels et associatifs.

Il est proposé de fixer le taux de vacation à 120 euros mensuels pour la mission rédactionnelle confiée.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette délibération.

- **Point n°34 Motion du Conseil Municipal portant sur le projet de réformes des Collectivités Territoriales du gouvernement**

Mademoiselle Muriel GESLIN, Conseillère Municipale donne lecture du projet de motion :

*« Les élus du Conseil municipal de Tourville-la-Rivière dénoncent le projet de sape des collectivités et des services publics qui se dissimule derrière la réforme des collectivités locales et la réforme de la taxe professionnelle engagées par le chef de l'État.*

*De la suppression de la taxe professionnelle à la fusion des mandats de conseillers régional et général ou encore de la promotion de métropoles dessaisissant les communes de compétences essentielles, les intentions réelles de l'État visent plus à contrôler la gestion des collectivités locales qu'à poursuivre les lois de décentralisation. Elles consistent aussi à refonder des cantons qui favoriseraient l'élection de conseillers issus de la majorité.*

*Le but à peine dissimulé est aussi de réduire le champ d'action de la sphère publique en cédant au marché l'essentiel de ses prérogatives. Privées de la moitié de leurs élus et d'une part substantielle de leurs moyens financiers, les collectivités ne seraient plus en mesure d'assumer nombre des services publics qui justifient leur existence même. Ces services pourraient alors être confiés au secteur marchand qui, dans l'ignorance de l'intérêt général, fonderait ses choix d'action sur le seul critère du profit.*

*Cette réforme met en cause la pertinence des collectivités et l'utilité des élus locaux en ne soulignant que le coût (en réalité très bas) qu'ils représentent et la complexité très exagérée d'un « mille-feuille » administratif qu'il faudrait à tout prix faire évoluer.*

*Or, la réforme des collectivités entreprise par le chef de l'État ne simplifie rien, bien au contraire. La création des métropoles et des pôles métropolitains ajoutent deux nouvelles structures. Elle néglige le rapport de proximité qui unit les populations aux élus locaux et aux institutions locales. Au plus près des habitants et de leurs préoccupations, l'expérience le montre pourtant, celles-ci sont les mieux placées pour répondre à leurs besoins dans des délais écourtés.*

*Cette réforme les place en outre sous la dépendance de l'État qui attribuera durablement ou non des fonds compensateurs de la taxe professionnelle, selon son bon vouloir.*

*De plus, en supprimant la compétence générale des Départements et des Régions, la réforme aura des conséquences pour l'économie locale et l'emploi. Privées de subventions, les collectivités devront revoir à la baisse leurs investissements. Il faut rappeler que ces collectivités réalisent 70 % des investissements publics.*

*Les élu(e)s tourvillais(es) perçoivent d'ores et déjà les conséquences désastreuses de ces réformes :*

- *les Départements sont des contributeurs financiers de poids aux investissements des communes. Leur effacement va contraindre les communes à restreindre leurs projets d'investissement et à majorer la fiscalité sur les ménages.*
- *Face à la réduction de leurs recettes fiscales, les communes devront voir à la baisse leurs services aux habitants mais aussi trouver des ressources*

*nouvelles auprès des ménages par l'augmentation des tarifs (cantine, centre de loisir, etc). Ce sont donc encore les plus vulnérables économiquement qui paieront le prix fort de cette réforme.*

*Les associations seront bien en peine de trouver des financements nouveaux lorsque ceux des communes et des Départements s'amenuiseront faute de moyens ».*

Noël LEVILLAIN, Maire, exprime son inquiétude au regard d'une logique de l'Etat consistant, selon lui, à transférer, mesure après mesure, les services publics vers le secteur « marchand » dont la vocation est d'abord de réaliser des profits.

Il souligne que cette logique risque d'affecter le secteur associatif. Il complète son propos en dénonçant la réforme de la taxe professionnelle dont tout laisse penser que les recettes manquantes seront transférées sur les contribuables par l'imposition ou obligeront les collectivités locales à s'endetter.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette motion.

- **Point n°35 Motion du Conseil Municipal portant sur le projet « Jardins d'Eveil » du gouvernement**

Monsieur Paul RACE, Conseiller Municipal Délégué, donne lecture du projet de motion :

*« Le 11 mai 2009, la secrétaire d'Etat à la famille a lancé la procédure d'ouverture d'une nouvelle structure d'accueil des jeunes enfants, les jardins d'éveil, destinés à assurer la "garde" des enfants de 2 à 3 ans.*

*D'ici à 2012, le gouvernement souhaite que la Caisse Nationale des Allocations Familiales, crée 8000 places de ce type, le financement complémentaire devant être assuré par les collectivités locales et les familles (en fonction de leurs revenus).*

*Dès sa parution, ce projet a fait naître de légitimes inquiétudes, notamment au sein de la communauté scolaire, qui y voit une nouvelle occasion pour le ministère de se désengager de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, voire au-delà, pour des raisons strictement budgétaires.*

*On se souvient, à ce sujet, des propos de Xavier Darcos, en 2003, qui déclarait, dans une émission, vouloir "freiner la scolarisation des 2 ans pour libérer des postes".*

*Quand d'autres pays, tels que la Norvège et la Suède, organisent l'équivalent de notre école maternelle pour les enfants, dès la fin de leur première année, et transfèrent l'accueil des jeunes enfants sur leur Ministère de l'Education, la France se prépare à faire le chemin inverse.*

*Faut-il rappeler que "l'école maternelle est gratuite et ouverte à tous les milieux sociaux et ethniques grâce à la solidarité nationale et communale qui s'est maintenue dans la République au cours du 20<sup>ème</sup> siècle".*

*De plus, sous couvert "d'éveil périscolaire" et de "pédagogie", le projet gouvernemental ne propose aux familles, dans ces jardins d'éveil, qu'un accueil des enfants dans une "crèche au rabais" ou une "école sans enseignants".*

*Pour nous, élus de Tourville-la-Rivière, la création de ce nouveau dispositif payant, instaure une véritable braderie du service public de l'éducation et aggravera les inégalités sociales.*

*Pour toutes ces raisons, le conseil Municipal de Tourville-la-Rivière, réuni le 22 février 2010 :*

- dénonce ce nouveau désengagement de l'Etat que constitue la création de Jardins d'Eveil,*
- propose au Maire de refuser la mise en place de ce nouveau dispositif,*
- réaffirme son attachement à l'école maternelle publique laïque et gratuite,*
- demande à l'Etat de mettre en œuvre un véritable service public de la petite enfance. »*

Les élus intervenants soulignent tous, que ce projet constitue une menace pour l'école maternelle et plus généralement pour le service public et gratuit de l'enseignement.

Monsieur le Maire rappelle les milliers de postes supprimés et la constance qui est celle du gouvernement lorsqu'il s'agit de réduire les moyens des services publics, des collectivités locales et de transférer les charges, dans un processus qu'il désigne comme étant une « déconstruction de l'Etat ».

Monsieur Paul RACE illustre cela en rappelant que l'Etat doit toujours 30 millions d'euros au Département de Seine Maritime pour financer son programme de protection de l'Enfance. Il indique que le Conseil d'Etat est désormais saisi, pour obtenir la publication du décret nécessaire au versement de ces fonds dus au Département.

Monsieur Thierry LESTANG, pour sa part, pressent avec la mise en place des « Jardins d'Eveil », un risque perceptible d'évolution vers une généralisation de la scolarisation à l'âge de 5 ans au lieu de 2 ans actuellement. Il rappelle que l'école maternelle est une spécificité de la France dont les vertus pédagogiques incitent certains pays nordiques à faire de même.

Monsieur RACE et Mademoiselle GESLIN insistent sur l'indispensable aide au « parlé français » dans les quartiers populaires les plus fragiles et sur l'importance de la possession du langage, dès le plus jeune âge, comme étant une contribution essentielle à la réussite scolaire.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la motion proposée.

- **Point n°36 Décisions du Maire**

Monsieur le Maire donne lecture des différentes décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal et indique qu'elles sont liées à des contrats et des conventions habituelles.

- **Questions diverses**

Monsieur Paul RACE demande qu'un panneau de limitation à « 50 km/heure » supplémentaire soit installé entre le début de la rue Pierre Sémard et la rue Pierre Curie.

Monsieur Thierry LESTANG pense que le déboisement opéré entre l'immeuble situé rue Jean Moulin et les riverains de la rue Paul Langevin leur est préjudiciable en matière de vis-à-vis.

Monsieur le Maire indique que ce sont des arbres morts qui ont été enlevés et qu'au regard de ce qu'il en sera de la floraison des arbres restant, rien n'exclut le principe de nouvelles plantations.

Monsieur le Maire invite les élus à saisir la commission municipale urbanisme et travaux lorsqu'ils ont des questions relevant de celle-ci.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 22h20**